Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212201750-20260421-DELIB2026_1CCAS-DE

Département
des CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE PLÉDÉLIAC

Arrondissement de SAINT-BRIEUC

Canton de
PLENEE-JUGON

EXTRAIT DU PROCES- VERBAL DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLEDELIAC

Du 21 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un avril à 18 heures 30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. TARDY Christian, Maire

Présents : TARDY Christian, BARON Jean-Pierre, BARBEDIENNE Maryvonne, VILLENEUVE Monique, OREAL Sylvain, HINGANT Pierre, RAULT Isabelle, DEGUILLARD Amélie, HENRY Annick, MORICE Evelyne, QUERE Françoise.

Absents excusés : RAULT Ludovic, MENIER Adeline, JUHEL Claire, LABBE Christine

Secrétaire de séance : BARBEDIENNE Maryvonne

Délibération n°2026-001

OBJET : Election d'un vice-président

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ;
Le maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.
Est candidat : M. BARON Jean-Pierre
Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président.

Vote à main levée : 11 votants – 11 voix POUR Jean-Pierre BARON

M. BARON Jean-Pierre, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-président.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Président,	Le secrétaire de séance
TARDY Christian	BARBEDIENNE Maryvonne

CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE DE PLÉDÉLIAC 22270

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35 044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site